

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**23 FEVRIER 2016  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 22 mars 2016**

Étaient présents :

**Collège A**

M. Yvon BERLAND

M. Jean-Philippe AGRESTI

Mme Angela BARTHES

Mme Corine CAUVET-LEGRAND

M. Stefan ENOCH

Mme Patricia GAITAN

M. Guy GIMENEZ

Mme Sabine LUCIANI

**Collège B**

Mme Aurélie DAUMAS

M. Jérémie FOA

Mme Virginie MERCIER

Mme Guylaine MOLINA

Mme Nathalie TEISSIER

M. Didier VANDAMME

**Collège « BIATSS »**

Mme Isabelle DE SAINTE MARIE

M. Fabrice GAUDY

Mme Chantal GUITTET-DURAND

M. Georges RELJIC

Mme Fathia TIR

**Collège Usagers**

Mme Cherifa BOUADJADJ

M. Jean BOULHOL

M. Nicolas COUSIN

Mme Marianne FADDOUL

Mme Caroline FAYE

M. Alexandre PLESSY

**Personnalités extérieures**

M. Younis HERMES

**Etaient représentés :**

M. Yann GARCENOT	A donné pouvoir à Mme BARTHES
Mme sabine NAPIERALA	A donné pouvoir à Mme MOLINA
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à Mme MERCIER
M. Pierre GRAND - DUFAY	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND
Mme Maryse JOISSAINS	A donné pouvoir à Mme LUCIANI
Mme Michele BOI	A donné pouvoir à Mme CAUVET - LEGRAND
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à M. AGRESTI

**Etait absent sans représentation :**

<b>35 membres présents ou représentés</b>
---

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Le Président** ouvre la séance à 14h15.

### **I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 janvier 2016**

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification demandée par Madame Molina.**

### **II/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2016**

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.**

### **III/ Actualités**

#### **1- Vice-président Etudiant**

**Le Président** fait savoir que Monsieur Valentin Pedotti, élu étudiant de la commission de la formation et de la vie universitaire, a été désigné vice-président Etudiant par les membres du conseil académique qui s'est tenu le 02 février dernier.

#### **2- Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) – politique de site**

**Le Président** indique que l'HCERES s'est déplacé le 12 février dernier sur le site afin d'une part d'échanger sur la démarche d'évaluation de la politique de site. Des ateliers thématiques se sont déroulés d'autre part en parallèle afin de présenter les modalités d'évaluation des établissements, des entités de recherche et les formations et écoles doctorales.

Il rappelle que l'envoi de la liste des entités à évaluer devra être communiquée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au plus tard le 24 mars 2016, et que les dossiers devront être déposés sur la plateforme PELICAN au plus tard le 13 octobre 2016.

#### **3- Interdiction d'accès aux locaux**

**Le Président** fait lecture d'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux d'AMU pour une durée de 30 jours, à l'encontre de deux étudiants en M1 informatique de la Faculté des Sciences. Ces étudiants se sont montrés menaçants vis-à-vis du personnel et de deux médecins du SIUMPPS de Saint-Jérôme.

#### **4- Initiatives d'Excellence (Idex)**

**Le Président** fait part aux membres de l'instance qu'à la suite de la période probatoire, soit fin avril, l'établissement va être audité par un jury international.

Avant cela, trois experts vont se déplacer sur le site, le 25 mars prochain, et souhaitent que leurs soient communiqués les noms :

- des différents membres des conseils,
- des responsables de composantes,
- des différents doctorants recrutés dans le cadre de l'Idex,

afin de choisir quelques personnes avec lesquelles ils s'entreprendront lors de leur venue.

La liste des membres des différentes instances leur a été fournie par l'établissement. Dès que les experts auront finalisé leur choix, le Président sera en charge de contacter les membres retenus pour les en informer.

**Le Président** rappelle qu'un conseil administration se tiendra le 8 mars lors duquel le bilan d'A\*Midex sera présenté.



#### IV/ Plan d'audit 2016

**Monsieur Djambazian** présente le powerpoint annexé au procès-verbal.

**Madame de Sainte-Marie** demande qui sont les quatre membres extérieurs à l'université qui composent le comité d'audit.

**Monsieur Djambazian** répond que les quatre membres ont été choisis par le conseil d'administration en 2012. Il s'agit de :

- Madame Isabelle MERLO MARTY, responsable de la filière risques au Crédit Municipal de Marseille,
- Monsieur Bernard DIZAMBOURG, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche,
- Monsieur Antoine LANGLAIS, Commissaire aux comptes à la retraite,
- Monsieur Jean Emmanuel RUDIO, chef du service de l'Audit interne à l'Université de Strasbourg.

#### V/ Programme pluriannuel des travaux prioritaires de gros entretien de renouvellement, sécurité, et confort des usagers

**Monsieur Moulin** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Reljic** demande comment sont évalués les coûts par composante.

**Monsieur Moulin** répond que des fiches d'opération ont été cadrées permettant ainsi de séquencer chaque action avec des coûts estimatifs correspondant à chacune d'elles.

**Le Président** fait remarquer que le maintien des bâtiments représente un coût considérable. Il fait part d'une annonce du Secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui veut lancer, dès 2017, une expérimentation « dans au moins trois régions » pour permettre aux universités de gérer leur patrimoine. Il précise que cette dévolution du patrimoine ne peut intervenir qu'avec le soutien des collectivités territoriales (Région et Métropole).

**Madame Tir** demande à qui appartient le patrimoine d'AMU.

**Le Président** répond que l'Etat le met à disposition de l'Université. C'est pourquoi la question du transfert du patrimoine se pose aujourd'hui. Il rappelle qu'actuellement trois universités bénéficient de la dévolution du patrimoine à savoir : Clermont 1, Toulouse 1 et Poitiers.

**Monsieur Reljic** demande si la dévolution du patrimoine se fait sur proposition des établissements ou sur décision du Ministère.

**Le Président** répond que les établissements ne peuvent candidater qu'en accord avec les collectivités et l'Etat.

**Monsieur Reljic** souhaite savoir quelle est la position de l'établissement sur ce point.

**Le Président** indique qu'il est nécessaire d'examiner avec attention les conditions avant de se positionner.

**Monsieur Reljic** demande quels sont les retours des trois universités citées qui bénéficient de la dévolution du patrimoine.

**Le Président** précise que le modèle annoncé aujourd'hui est différent du modèle qui s'appliquait en 2011 lorsque ces trois universités ont obtenu la dévolution du patrimoine. La décision appartiendra aux collectivités qui voient elles aussi leurs moyens diminuer.

**Madame Escalier** fait savoir que ces universités perçoivent chaque année, à elles trois, 21 millions d'euros pour des surfaces inférieures à celles d'AMU. C'est pourquoi une réflexion est engagée au niveau du Ministère car étendre ce modèle à toutes les universités nécessiterait à minima 800 millions d'euros.

## VI/ Création de nouvelles directions centrales

Avant de présenter ce point d'information (cf powerpoint annexé au procès-verbal), **Madame Escalier** souhaite faire part d'une modification dans l'intitulé de l'une des directions présentées. Cette dernière est intervenue à la suite du comité technique : il faut lire « Direction de la formation doctorale » et non plus « Direction du collège doctoral » comme noté dans l'ordre du jour.

**Monsieur Talby** présente la Direction de la Formation Doctorale.

**Madame de Sainte-Marie** souhaite connaître l'avis du comité technique sur cette question.

**Madame Escalier** répond que pour la Direction de la Formation Doctorale il y a eu 6 votes pour, 2 abstentions et 2 votes contre.

**Madame Tir** demande confirmation que ce point est pour information et non pour délibération.

**Monsieur Bony** répond que seul l'avis du comité technique est requis sur ce sujet.

**Madame Marchetti** demande comment s'organise l'accompagnement des jeunes docteurs qui souhaitent créer une structure.

**Monsieur Talby** explique que cet accompagnement est inclus à la fois dans la formation mais également dans leur projet d'insertion professionnelle.

**Monsieur Agresti** présente la Direction des Relations avec le Monde Socio-Economique.

**Madame Escalier** précise que les fiches de poste des responsables de ces deux directions vont être publiées en mars pour des prises de fonction début avril. Des locaux sont identifiés pour la Direction de la Formation Doctorale à Saint-Charles, il reste à définir ceux de la Direction des Relations avec le Monde Socio-Economique. Les installations physiques devraient être effectives entre avril et juillet 2016.

**Monsieur Boulhol** se satisfait d'un rapprochement de l'université avec les entreprises, ce qui permettra de proposer des filières plus « professionnalisantes ».

**Madame de Sainte-Marie** souhaite savoir qui s'occupait jusqu'à ce jour les missions présentées.

**Le Président** répond que certaines missions étaient prises en charge par la Fondation, mais que d'autres telles que les alumni, le guichet unique, la taxe d'apprentissage ... n'existaient pas.

**Madame Barthes** imagine que compte-tenu des nombreux sites de l'université, cette nouvelle direction pourrait être à l'origine de la mise en œuvre d'un schéma territorial des formations d'AMU. Elle remarque que les relations avec les entreprises, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles ou bien les programmes de formations Régionales sont très centrés sur Aix-Marseille. Elle demande si ce ne serait pas l'occasion, au travers de cette nouvelle direction, de mettre en place un schéma régional de formation qui soit plus global.



**Le Président** répond que cette direction a pour objectif de rendre l'université plus visible, de faciliter les liens avec le monde socio-économique qui rencontre des difficultés pour identifier ses interlocuteurs au sein de l'établissement (en dehors des relations inter-personnelles).

Il ajoute qu'il est nécessaire de prendre en compte la dimension territoriale : pour une collectivité, avoir des étudiants sur son territoire est très important. Néanmoins il faut étudier le positionnement de l'université dans les rapports qu'elle entretient à la fois avec le tissu économique local mais également avec les collectivités du territoire.

Il précise que la direction présentée n'aura pas cette vocation, mais qu'une réflexion pourrait être engagée sur ce sujet par ailleurs.

**Madame Barthes** souligne que les relations avec le monde socio-économique pour les sites éloignés se sont atténuées lorsque que les directions ont été centralisées.

**Le Président** répond que cela doit s'examiner site par site. Il ajoute que les relations avec les sites de Gap, Arles et La Ciotat ne se sont pas distendues.

S'agissant du site de Digne les Bains, deux réunions ont été organisées avec le Maire, et un comité de site s'est tenu. Il faut stabiliser des relations récentes.

**Monsieur Paul** rappelle que le schéma directeur de l'offre de formation va être mis en place et que cette dimension va être prise en compte. Néanmoins il rappelle que les moyens sont contraints et qu'il ne sera pas possible de répondre positivement à toutes les sollicitations des collectivités pour que l'université soit présente sur leur site.

**Monsieur Agresti** précise qu'il existe des relations avec les représentants des entreprises sur les départements 04 et 05. Ils sont invités aux comités de site et aux différentes manifestations de l'université.

**Madame Tir** fait savoir qu'elle trouve satisfaisant d'avoir un interlocuteur bien identifié au sein d'AMU pour les acteurs du monde socio-économique.

**Madame Faye** émet une réserve quant à l'ouverture sur le monde socio-économique qui consisterait uniquement à valoriser les compétences en délaissant les connaissances. Elle souhaite savoir si une réflexion a débuté pour que les formations proposées ne convergent pas toutes dans le sens d'une adéquation avec le monde socio-économique.

**Le Président** souligne qu'il n'y a pas d'ambiguïté. L'offre de formation n'est pas construite pour répondre aux besoins immédiats des entreprises. Ce n'est pas la vocation de l'université. Cependant il faut cheminer entre les formations fondamentales qui sont primordiales, et un socle de connaissance qui permette de s'adapter au monde socio-économique dans lequel les étudiants vont devoir s'insérer. Il faut également faire connaître le monde universitaire afin qu'il n'y ait pas de réticence du monde socio-économique à recruter un étudiant de l'université.

**Madame Faddoul** ajoute que la pédagogie tend de plus en plus vers une approche par compétences qui est à valoriser au-delà des connaissances. Une des missions de l'université est l'insertion professionnelle, et en cela la démarche d'AMU de valoriser les relations avec le monde socio-économique est pertinente.

## **VII/ Nomination des vice-présidents délégués et des chargés de mission**

**Le Président** porte à la connaissance des membres du conseil l'organigramme présentant les vice-présidents délégués ainsi que des chargés de mission. (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Madame de Sainte-Marie** souhaite savoir combien de vice-présidents et chargés de mission ont été ajoutés par rapport à la précédente mandature.

**Le Président** répond que trois vice-présidents délégués et cinq chargés de mission se sont ajoutés :

- Vice-présidents délégués :
  - o à la formation initiale
  - o à l'Égalité Femmes – Hommes et à la lutte contre les discriminations
  - o au Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation
- Chargés de mission :
  - o Approche par compétences
  - o Égalité des chances
  - o Fondation
  - o Alumni
  - o Innovation

**Madame de Sainte-Marie** fait remarquer que ces personnes vont percevoir des primes et elle souhaite en connaître le coût pour l'université.

**Le Président** indique que le coût est modique et qu'il le communiquera précisément.

**Madame Tir** demande si ces missions s'ajoutent à leur activité professionnelle.

**Le Président** répond que la mission confiée vient augmenter leur activité professionnelle, et que cela représente un travail considérable au bénéfice de l'institution.

**Madame Tir** demande si le chargé de mission Handicap travaille seul.

**Le Président** répond qu'il travaille avec de nombreuses associations et en lien avec les services de l'université.

**Madame Faye** demande, par rapport à la mission Égalité Femmes – Hommes, si l'université va mettre en place des événements pour la journée de la femme le 8 mars.

**Le Président** répond que l'université se manifestera par une action pour témoigner de son engagement.

### **VIII/ Conditions d'accueil des start-up dans l'établissement**

**Monsieur Bony** fait savoir que les start-up peuvent bénéficier de deux types d'hébergement différents au sein d'AMU, à savoir :

- L'hébergement réglementaire prévu par le Code de l'Éducation,
- Une modalité d'hébergement propre à l'établissement au-delà de l'hébergement réglementaire (durée maximale au-delà des 6 ans initiaux : 3 ans non reconductibles)

Ce statut particulier ne sera octroyé que si la poursuite de l'activité de la structure au sein de l'université présente un intérêt pour cette dernière.

La demande devra être motivée, avoir reçu un avis d'opportunité émis par le comité de valorisation, et enfin avoir obtenu l'accord du conseil d'administration. Le coût de l'hébergement sera facturé au prix du marché et prendra en compte l'environnement scientifique.

**Madame Molina** demande combien de start-up sont hébergées au sein d'AMU.

**Monsieur Bony** répond que 11 start-up sont hébergées actuellement, et 10 le seront au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

**Monsieur Demarque**, qui remplacera prochainement Madame Galy au sein de cette instance en tant que représentant du collège B de la CGT Sud Education, souhaite savoir en quoi il s'agit qu'un contrat de collaboration scientifique car il ne comprend pas l'intérêt scientifique qu'en retire l'université. Il n'y voit qu'un intérêt financier.



**Monsieur Berton** répond que les activités de valorisation permettent une amélioration des connaissances au même titre que la recherche fondamentale. Une recherche valorisée permet également de créer de l'emploi et de favoriser le travail des enseignants-chercheurs qui peuvent ensuite faire progresser les connaissances.

Pour compléter les propos de Monsieur Berton, **le Président** ajoute que tout ce qui concerne l'innovation et la valorisation doit faire partie des préoccupations de l'établissement.

**Madame Tir** s'interroge sur la différence existant entre un laboratoire sec et un laboratoire humide.

**Monsieur Berton** indique qu'un laboratoire humide a besoin de beaucoup de fluides (gaz, électricité, eau) liés à l'utilisation d'appareils de mesures, d'incubation... Les laboratoires secs correspondent plus à des start-up ayant une activité qui ne nécessite pas d'appareils consommateurs d'énergie.

**Madame Tir** souhaite connaître les critères qui permettront au comité de valorisation d'émettre un avis.

**Monsieur Berton** répond que les critères sont nombreux. Il cite par exemple :

- des travaux correspondant aux attentes de l'université,
- l'implication des enseignants-chercheurs de l'établissement,
- des travaux valorisant les recherches de l'université,
- le choix des partenaires,
- les collaborations menées avec les organismes de recherche,
- comment la start-up a été reçue par le monde professionnel quand elle est passée en incubateur ...

Sur la base de ces critères le comité de valorisation donne un avis qui doit ensuite être entériné par le conseil d'administration.

**Madame de Sainte-Marie** souhaite savoir s'il existe un souci de répartition par secteur.

**Le Président** répond qu'aucun quota n'a été émis, la seule contrainte est la disponibilité de locaux.

**Madame de Sainte-Marie** demande quelle est la taille des locaux utilisés par les start-up.

**Monsieur Bony** répond que cela varie entre 15 et 250 m<sup>2</sup>.

**Madame de Sainte-Marie** fait remarquer que le Code de l'Éducation indique un montant maximum des prestations (100 000 euros / an / entreprise)

**Madame Nedjar** fait savoir que ce montant est indiqué dans les conventions établies entre l'établissement et les start-up. Le cadre légal vient se rajouter.

**Le conseil d'administration approuve par 34 voix pour et 1 voix contre les conditions d'accueil des start-up dans l'établissement.**

#### **IX/ Désignation des membres du conseil d'administration siégeant en conseil du SCASC**

**Madame Yannick Luciani** rappelle que conformément aux statuts du SCASC, il s'agit de nommer parmi les élus représentés un membre élu des personnels au conseil d'administration qui doit être désigné par cette instance.

**Le Président** propose de nommer Madame Patricia GAITAN, professeur en Mathématiques à l'IUT d'Aix-Marseille.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation de Madame Patricia GAITAN en tant que membre du conseil de gestion du SCASC, au titre de «membre élu des personnels au conseil d'administration désigné par cette instance».**

#### **X/ Modification des statuts de la Faculté d'Economie et de Gestion**

**Monsieur Granier** fait part des modifications des statuts de la Faculté d'Economie et de Gestion qui apparaissent en rouge dans le document annexé au procès-verbal.

Il précise que ces modifications ont été adoptées à l'unanimité lors du conseil de gestion de la composante.

**Monsieur Boulhol** demande des précisions sur les élus étudiants.

**Monsieur Granier** renvoie au règlement intérieur de la faculté dans lesquels il est prévu que les élus étudiants ne soient pas élus mais désignés par tirage au sort parmi des volontaires. Cela est moins compliqué à mettre en œuvre pour les départements et permet une meilleure représentation étudiante.

**Monsieur Boulhol** souligne que cette méthode risque de poser problème si différentes listes étudiantes souhaitent être représentées.

**Monsieur Granier** répond que cela sous-entend qu'il y ait eu un scrutin de liste pour les élections étudiantes au niveau des départements, ce qui n'est pas le cas. Entre plusieurs candidats le choix sera effectué par tirage au sort.

**Madame Faye** se fait confirmer qu'en règle générale il y a moins de candidats que de postes à pourvoir. Elle ne comprend donc pas la nécessité de désignation sachant qu'il s'agit d'une représentation étudiante personnelle et non par organisation.

**Monsieur Granier** insiste d'abord sur le fait qu'il ne s'agit pas d'élections sur listes mais d'élections uninominales. Il n'existe aucune raison de modifier cela car le souhait de la composante est de bénéficier d'une représentation des étudiants inscrits à différents niveaux Il précise pour terminer que s'il devait y avoir moins de candidats que de sièges alors tous seraient retenus.

**Madame Tir** souhaite savoir si la proposition de tirage au sort doit être demandée par quelqu'un.

**Monsieur Granier** répond que non.

**Madame de Sainte-Marie** souhaite savoir ce qui se passe si l'élu étudiant change de filière en cours d'année.

**Monsieur Granier** indique qu'un nouveau tirage au sort est effectué.

**Madame Nedjar** pour conforter les propos de Monsieur Granier précise que les départements ne sont pas soumis aux dispositions contraignantes du code de l'éducation en matière électorale. Elle note que plusieurs élections au sein d'instances infra conseils d'UFR peuvent rencontrer des difficultés liées à un manque de candidats.

La facilité et la souplesse offertes juridiquement ont tout leur sens dans le cas présent.

**Monsieur Vandamme** note une modification du périmètre des départements avec les licences professionnelles qui sortent du département « Licence » pour rejoindre les écoles, les instituts et les parcours de L3 suspendues. Il lui semble que les L3 suspendues devaient disparaître et il lui paraît dommageable de sortir les licences professionnelles du département « Licence » au



moment même où il est demandé dans le cadre national des formations de rapprocher les licences professionnelles des licences fondamentales.

**Monsieur Granier**, sur le premier point, répond que les parcours de licences L3 suspendues existent encore, et qu'il faut les faire apparaître quelque part. S'agissant des licences professionnelles, il souligne qu'elles sont plus proches des masters que du département «Licence» au niveau des équipes pédagogiques et de leur organisation.

**Monsieur Vandamme** souligne que souvent les licences professionnelles sont séparées des licences ; néanmoins dans le cadre de la préparation du futur contrat, il le déplore car dans deux ans les licences professionnelles vont devoir revenir dans la logique du département «Licence».

**Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour et 5 abstentions les modifications apportées aux statuts de la Faculté d'Economie et de Gestion.**

**Le point : Convention pluriannuelle RFIEA est reporté au conseil d'administration du 22 mars 2016**

#### **XI/ Concession de logement**

**Monsieur Bony** rappelle qu'un décret de 2012 modifie substantiellement la réglementation d'attribution de logements que ce soit par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte (anciennes concessions pour utilité de service). L'établissement bénéficie aujourd'hui, par arrêté récent, de 68 logements par nécessité absolue de service répartis d'une part pour des fonctions de gardiennage et d'autre part pour des fonctions techniques.

Il s'agit aujourd'hui de remplacer un agent bénéficiant d'un logement par nécessité absolue sur des fonctions techniques par un autre agent avec une prise d'effet au 29 février prochain.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service au bénéfice de Monsieur FB.**

#### **XII/ Désignation des membres du conseil d'administration en vue d'une participation aux commissions FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) projets et social**

**Monsieur Paul** rappelle ce que sont le FSDIE projets et le FSDIE social :

- le FSDIE projets est une commission qui va statuer sur des demandes de financements de projets sur des sujets variés : culture, sport, santé, handicap, environnement, humanitaire ... Elle se réunit environ neuf fois par an avec une moyenne de cinquante dossiers à examiner.  
Dans cette commission, il est prévu que siègent deux élus étudiants du conseil d'administration.
  
- le FSDIE social est une commission qui examine des demandes individuelles de financements qui émanent d'étudiants qui ont des projets de formation et qui sont en situation sociale difficile. Elle se réunit environ trois fois par an pour statuer sur ces demandes individuelles.  
Dans cette commission, il est prévu que siègent un élu étudiant et un enseignant-chercheur du conseil d'administration.

**Monsieur Paul** informe que le vice-président étudiant a coordonné les échanges entre les différentes listes étudiantes. Il propose :

Pour le FSDIE projets : Monsieur Nicolas COUSIN et Monsieur Jean BOULHOL

Pour le FSDIE social : Madame Cherifa BOUADJADJ et Monsieur Didier VANDAMME

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les désignations suivantes :**

- **commission FSDIE Social** :

\* **1 enseignant –chercheur : Monsieur Didier VANDAMME**

\* **1 étudiant : Madame Chérifa BOUADJADJ**

- **commission FSDIE Projets** :

\* **2 étudiants : Messieurs Nicolas COUSIN et Jean BOULHOL**

### **XIII/ Liste des marchés à lancer en 2016 d'un montant égal ou supérieur à 5000 K€ HT**

**Madame Piclet** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** se fait confirmer la décision de l'établissement de cesser toutes constructions.

**Le Président** répond par l'affirmative mais il précise que les constructions présentées rentrent dans le cadre du précédent CPER et de l'opération Campus.

**Madame de Sainte-Marie**, s'agissant de la réhabilitation des espaces d'enseignement sur le campus de Saint-Jérôme demande si cela concerne l'installation de l'ESPE et si la date de fin de travaux est connue.

**Le Président** répond que cette question a été présentée le mois précédent par Madame Goig. De mémoire il indique que la fin des travaux est prévue pour 2018.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des marchés à lancer en 2016 d'un montant égal ou supérieur à 5 000 K € HT.**

### **XIV/ Campagne d'emplois 2016 : modifications**

**Le Président**, avant de présenter le document annexé au procès-verbal relatif à la campagne d'emplois des Enseignants-chercheurs et enseignants, précise que l'ensemble des modifications proposées font suite à des demandes qui proviennent des composantes.

**Le conseil d'administration approuve par 34 voix pour et 1 abstention la modification apportée à la campagne d'emplois 2016 Enseignants-Chercheurs/Enseignants.**

**Madame Escalier** présente le document annexé au procès-verbal, relatif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS. Elle précise s'agissant des deux dernières lignes que lorsque l'établissement ouvre des concours pour les personnels BIATSS, le Ministère fixe des règles de répartition entre les concours internes et les concours externes. C'est la raison pour laquelle il a fallu modifier les types d'ouverture de concours afin de respecter les consignes ministérielles.

**Le conseil d'administration approuve par 34 voix pour et 1 abstention la modification apportée à la campagne d'emplois 2016 BIATSS.**



## **XV/ Critères d'attribution de la PEDR campagne 2016**

**Monsieur Chiappetta** rappelle qu'à compter de l'année 2016 AMU a décidé de suivre la procédure nationale d'attribution de la PEDR. Il fait savoir que le CNU va procéder à l'évaluation des dossiers selon les quatre critères définis dans le décret :

1. Publication et production scientifiques
2. Encadrement doctoral et scientifique
3. Rayonnement et diffusion scientifiques
4. Responsabilités scientifiques exercées

L'évaluation se traduira par une note A, B ou C pour chaque critère. Les avis globaux seront répartis selon un contingentement : 20 % A – 30 % B – 50 % C.

La commission recherche, après avoir pris connaissance de ces notes, va devoir délibérer selon les critères proposés ce jour au conseil d'administration (cf document annexé au procès-verbal).

**Monsieur Chiappetta** précise que ces critères ont été votés à l'unanimité à la commission recherche.

**Madame de Sainte-Marie** souhaite connaître le résultat du vote du comité technique.

**Madame Escalier** répond que ce point a été approuvé en CT par 6 voix pour et 4 abstentions.

**Monsieur Demarque**, s'agissant des critères trois et quatre, demande ce qui est pris en compte dans la diffusion des travaux et comment cela est considéré par rapport aux responsabilités scientifiques exercées.

**Monsieur Chiappetta** répond que la commission recherche a décidé de prendre d'abord en considération la production et les publications scientifiques, l'encadrement doctoral et scientifique, puis la diffusion et la vulgarisation des travaux en direction du monde socio-économique.

Les responsabilités exercées constituent un critère considéré comme non prioritaire s'agissant de la PEDR compte tenu que d'autres dispositifs existent pour valoriser l'investissement de l'enseignant-chercheur.

**Madame de Sainte-Marie** rappelle la position de son organisation syndicale : la PEDR est une prime individuelle qui juge la performance et met en concurrence des agents. Par conséquent elle votera contre.

**Le Président** souligne que c'est une prime qui existe au plan national.

**Le conseil d'administration approuve par 33 voix, 1 voix contre et 1 abstention les modalités relatives aux critères de choix, de barèmes et aux modalités de gestion de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).**

## **XVI/ Présentation des mesures mises en place sur les sites suite aux attentats**

**Madame Blanc** présente ce point pour information (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** demande qui est le référent laïcité.

**Le Président** répond qu'il s'agit de Monsieur Richard Ghevontian, professeur à la faculté de Droit.

**Madame Blanc** informe qu'il est prévu de travailler en collaboration avec Monsieur Ghevontian afin de sensibiliser les directeurs de composantes et les usagers sur ce qu'est la radicalisation.

**Le Président** précise que la désignation d'un référent laïcité est une demande ministérielle. Il intervient comme conseiller dans le cas où l'institution rencontrerait des difficultés dans ce domaine.

**Madame Faye** demande des précisions sur les missions de contrôle, les contrôles d'identités, et l'action policière au sein des campus.

**Madame Blanc** s'agissant des missions de contrôle répond que ces dernières sont mises en place lors des manifestations par exemple en demandant l'ouverture des sacs.

Un contrôle d'identité peut se faire à l'entrée des campus ou ailleurs dans l'enceinte sur demande. La présentation d'une carte professionnelle, étudiante, ou un justificatif de convocation sera exigée afin de rappeler qu'un site universitaire n'est pas un lieu de passage. Concernant l'intervention policière, il s'agit d'un renforcement de la surveillance sur les abords des campus c'est-à-dire des rondes, parfois des échanges avec les personnels d'accueil. La police n'intervient pas sur les sites sauf sur sollicitation du président.

**Madame Faye** suggère que le référent laïcité mette en place des débats sur le vivre ensemble.

**Monsieur Boulhol** note que sur les sites de Marseille les contrôles et la surveillance sont effectifs, néanmoins sur le site d'Aix-en-Provence le grand nombre d'accès au campus rend difficile cette vigilance. Il pense que certaines entrées pourraient être fermées, ce qui empêcherait des personnes étrangères à l'université d'y pénétrer.

**Madame Blanc** fait savoir que sur le site d'Aix-en-Provence les services de police ont été sollicités afin de faire un audit de sécurité.

**Madame Escalier** souligne que sur le site d'Aix-en-Provence un nouveau marché de gardiennage vient d'être passé, ce qui devrait contribuer à renforcer la sécurité.

**Madame Tir** demande si les personnels qui procèdent aux contrôles sont habilités.

**Madame Blanc** répond que les missions demandées aux agents sont légales et rappelées dans une circulaire qui émane du ministère. S'agissant des sociétés de gardiennage, au vu de leur convention collective et de leur règlement, elles doivent recruter des agents qui ont les diplômes nécessaires pour mener à bien ces missions.

**Madame Tir** demande si ces missions de contrôle ne sont pas dangereuses pour les agents.

**Madame Blanc** fait savoir qu'il s'agit surtout de dispositifs de persuasion.

**Madame de Sainte-Marie** souligne que sur le site de Saint-Charles les accès sont contrôlés cependant toutes les familles des riverains passent par le campus.

**Le Président** est gêné par le fait qu'un grand nombre de personnes utilisent ce campus comme lieu de passage. Il souhaite que l'accès au campus soit réservé aux personnels et aux usagers.

**Madame Faddoul** indique que le référent laïcité a toute sa place au sein de l'établissement et pense que le « faire société ensemble » est plus pédagogique que des informations sur la radicalisation.



**Le Président** propose d'inviter Monsieur Ghevontian à un prochain conseil d'administration. Il fait également savoir que le Ministère a lancé un appel à candidatures auprès des enseignants-chercheurs des universités pour travailler sur ces sujets. L'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM) a été sélectionné avec six autres universités.

**Monsieur Vandamme** note une nette amélioration de la circulation sur le site de Saint-Charles, notamment au niveau des lycéens qui circulaient beaucoup sur le campus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.

Fait à Marseille, le 04 mars 2016

  
Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

# PROGRAMMATION PLURI ANNUELLE DE TRAVAUX 2016-2019

MAINTENANCE,  
GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT,  
SÉCURITÉ, SURETE, PMR  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES USAGERS

*23 février 2016*  
*Présentation DEPIL*

 Aix\*Marseille  
université



## Sommaire :

*LES OBJECTIFS STRATEGIQUES*

*UNE METHODOLOGIE DE PRIORISATION REPENSEE*

*UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2016 2019*

*LE BILAN DE TRAVAUX REALISES : 2014 / 2015*

*LE PREVISIONNEL DE TRAVAUX 2016*

## **OBJECTIF STRATEGIQUE :**

### **« connaître et maîtriser notre patrimoine »**

- **Partager le même outil d'aide à la programmation pluriannuelle des travaux prioritaires**
- **Simplifier et clarifier le processus** décisionnel entre Composantes, Directions Centrales et Gouvernance
- **Rechercher des économies à l'échelle du territoire d'AMU :**
  - en temps passé **ETP** pour études et consultations d'entreprises
  - en **coût de travaux** :
    - **Economie d'échelle** : **1 seule opération travaux pluriannuelle sur 4 ans** multi sites, multi lots
    - **Maîtrise des budgets** : 1 Tranche ferme (2016) et des Tranches conditionnelles (2017/2019) en fonction des **capacités de CP annuels**.



## UNE METHODOLOGIE DE PRIORISATION DES TRAVAUX REPENSEE

- ➔ L'utilisation d'un **VOCABULAIRE COMMUN**
- ➔ Une **CLASSIFICATION** des Travaux **PARTAGEE** entre composantes et Directions centrales : 185 fiches d'actions prioritaires

### FILTRES

<b>A. SECURITE</b>
<b>B. SURETE DES PERSONNES</b>
<b>C. PERSONNES A MOBILITE REDUITE</b>
<b>D. EFFICIENCE BATIMENTAIRE</b>
<b>E. CONFORT DES USAGERS</b>

### CLEFS DE PRIORISATION

#### **3 niveaux d'interventions :**

- **L'urgence,**
- La mise à niveau
- L'amélioration.

#### **3 temporalités :**

- dans l'année
- entre 1 et 3 ans,
- A réaliser au-delà de 3 ans

#### **3 tranches de montants :**

*[0; 100Keuros]; [100; 500Keuros]; >500Keuros*

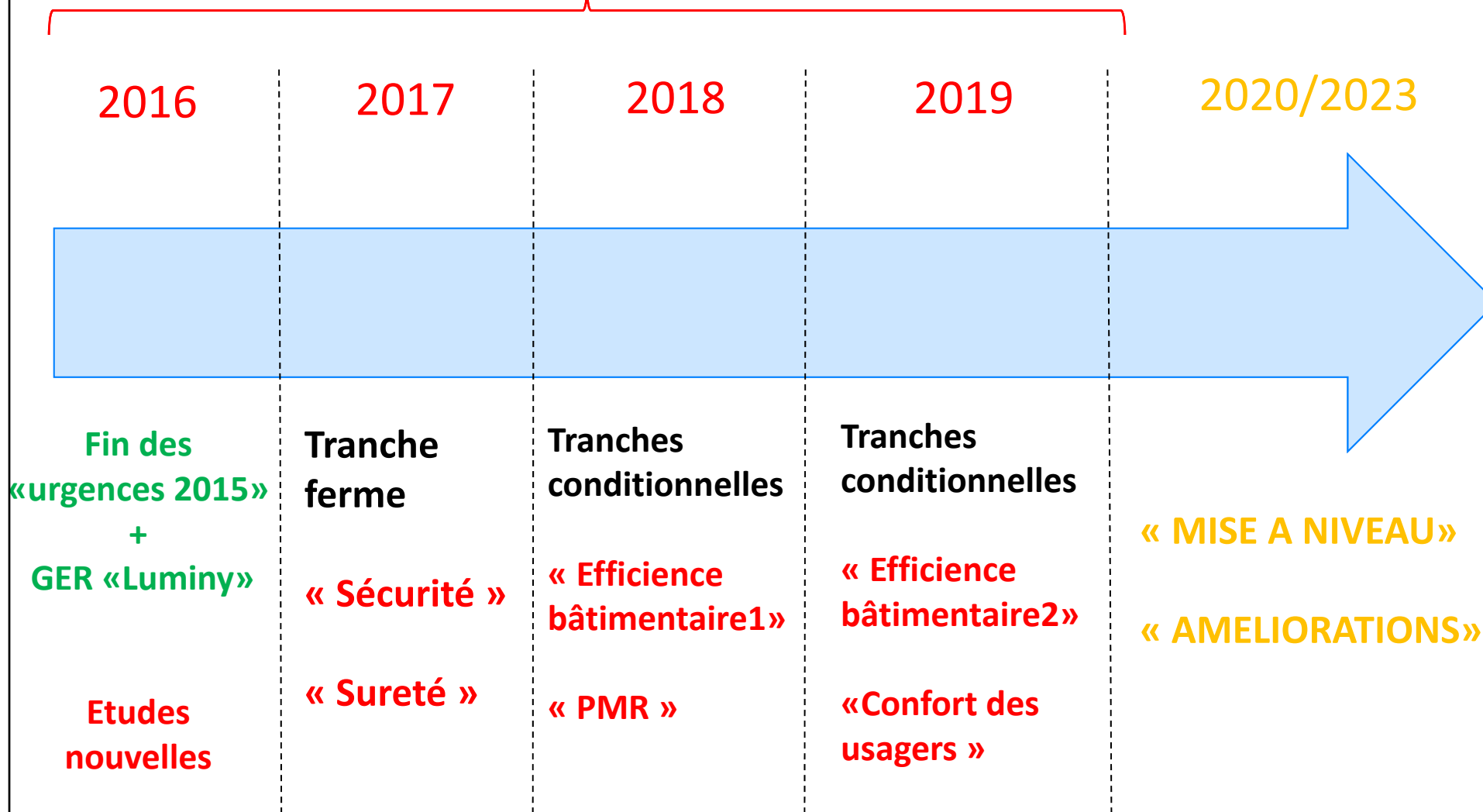
## ***ESTIMATIONS FINANCIERES DES ACTIONS PRIORITAIRES***

FAMILLES	MONTANTS PAR NIVEAUX D'INTERVENTION			TOTAL
	URGENCE	MISE A NIVEAU	AMELIORATION	
SECURITE	4 041 600 €	2 031 000 €	380 000 €	6 302 600 €
SURETE DES PERSONNES	765 000 €	22 000 €	1 144 600 €	1 931 600 €
PMR	279 500 €	557 375 €	-	836 875 €
EFFICIENCE BATIMENTAIRE	3 772 100 €	572 000 €	2 834 200 €	7 063 300 €
CONDITIONS DE TRAVAIL DES USAGERS	817 375 €	-	2 366 001 €	2 933 376 €
ETUDES ET INGENIERIE	500 000	-	-	625 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 175 575€</b>	<b>3 182 375 €</b>	<b>6 724 801€</b>	<b>20 082 751 €</b>



## PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX PRIORITAIRES

### URGENCES



BILAN 2014-2015 et PREVISIONNEL 2016 : PAR CAMPUS

**Réalisé 2014**

CAMPUS	réalisé 2014
MUTUALISE	1 690 737
AIX	753 939
ETOILE	380 151
LUMINY	353 204
CENTRE	382 923
TIMONE	1 105 050
PHARO	647 267
<b>TOTAL</b>	
<b>réalisé 2014</b>	<b>5 313 272</b>

**Réalisé 2015**

CAMPUS	réalisés 2015
MUTUALISE	566 987
AIX	531 284
ETOILE	422 652
LUMINY	207 691
CENTRE	50 000
TIMONE	1 606 645
PHARO	59 395
<b>TOTAL</b>	
<b>réalisé</b>	
<b>2015</b>	<b>3 444 653</b>

**Prévisionnel 2016**

CAMPUS	prévisionnel réalisé 2016 sur CP 2016
MUTUALISE	491 000
AIX	397 500
ETOILE	883 817
LUMINY	321 300
CENTRE	527 000
TIMONE	887 374
PHARO	543 000
<b>TOTAL</b>	
<b>Prévisionnel</b>	
<b>2016</b>	<b>4 050 991</b>

**+ Aléas : 500 000€**

**BILAN 2014-2015 et PREVISIONNEL 2016 : PAR COMPOSANTE**

**Réalisé 2014**

COMPOSANTES	réalisé 2014
MUTUALISE	2 093 321
ALLSH	68 442
OSU	172 722
FDSP	119 543
FEG	0
IMPGT	0
IUT	299 294
MEDECINE	847 704
MMSH	0
ODONTOLOGIE	46 505
OSU	0
PHARMACIE	82 412
PHARO	647 267
POLYTECH	10 480
SCIENCES	755 147
ESPE	82 013
IAE	0
IMERA	0
EU3M	45 179
IM2NP	11 099
CERIMED	32 144
<b>TOTAL</b> réalisé 2014	<b>5 313 272</b>

**Réalisé 2015**

COMPOSANTES	réalisé 2015
MUTUALISE	1 150 287
ALLSH	103 936
CSU	0
FDSP	182 846
FEG	0
IMPGT	0
IUT	33 079
MEDECINE	641 366
MMSH	0
ODONTOLOGIE	1 685
OSU	0
PHARMACIE	570 139
PHARO	57 955
POLYTECH	26 781
SCIENCES	379 148
ESPE	220 691
IAE	0
IMERA	0
EU3M	45 179
IM2NP	22 333
CERIMED	9 227
<b>TOTAL</b> réalisé 2015	<b>3 444 653</b>

**Prévisionnel 2016**

COMPOSANTES	prévisionnel 2016
MUTUALISE	1 034 000
ALLSH	49 500
CSU	50 000
FDSP	20 000
FEG	144 000
IMPGT	50 000
IUT	136 000
MEDECINE	221 824
MMSH	29 000
ODONTOLOGIE	70 000
OSU	88 000
PHARMACIE	563 550
PHARO	573 000
POLYTECH	83 000
SCIENCES	939 117
ESPE	0
IAE	0
IMERA	0
EU3M	0
IM2NP	344 000
CERIMED	0
<b>TOTAL</b> Prévisionnel 2016	<b>4 050 991</b>

**+ Aléas : 500 000€**



**Création de deux  
directions centrales**

**Conseil d'administration  
23 février 2016**

**DIRECTION DE LA FORMATION DOCTORALE**

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LE MONDE SOCIO-ECONOMIQUE**

# Direction de la formation doctorale

3500 doctorants  
12 écoles doctorales

## Objectifs

- ◉ **Améliorer la visibilité du Collège doctoral** au sein de l'établissement, comme vis-à-vis de l'extérieur
- ◉ **Soutien à l'action politique du Directeur du Collège doctoral**, qui s'articule autour des axes suivants :
  - Contribuer à la définition de la stratégie de l'établissement pour les études doctorales
  - Harmoniser les pratiques de fonctionnement des ED en accord avec les textes législatifs et les recommandations européennes
  - Garantir un très haut niveau d'exigence pour le doctorat
  - Promouvoir le diplôme de doctorat et renforcer les partenariats
  - Promouvoir l'interdisciplinarité entre écoles doctorales en étroite collaboration avec les PR2I
  - Promouvoir et renforcer à l'international, en relation avec la Vice-Présidente aux relations internationales l'attractivité de la formation doctorale au sein d'AMU
  - Représenter la politique doctorale de l'Université à l'extérieur : universités partenaires, EUA, ....
  - Recueillir et analyser les données relatives à la formation doctorale et à l'insertion professionnelle des docteurs
  - Accompagner le développement de l'employabilité des docteurs.



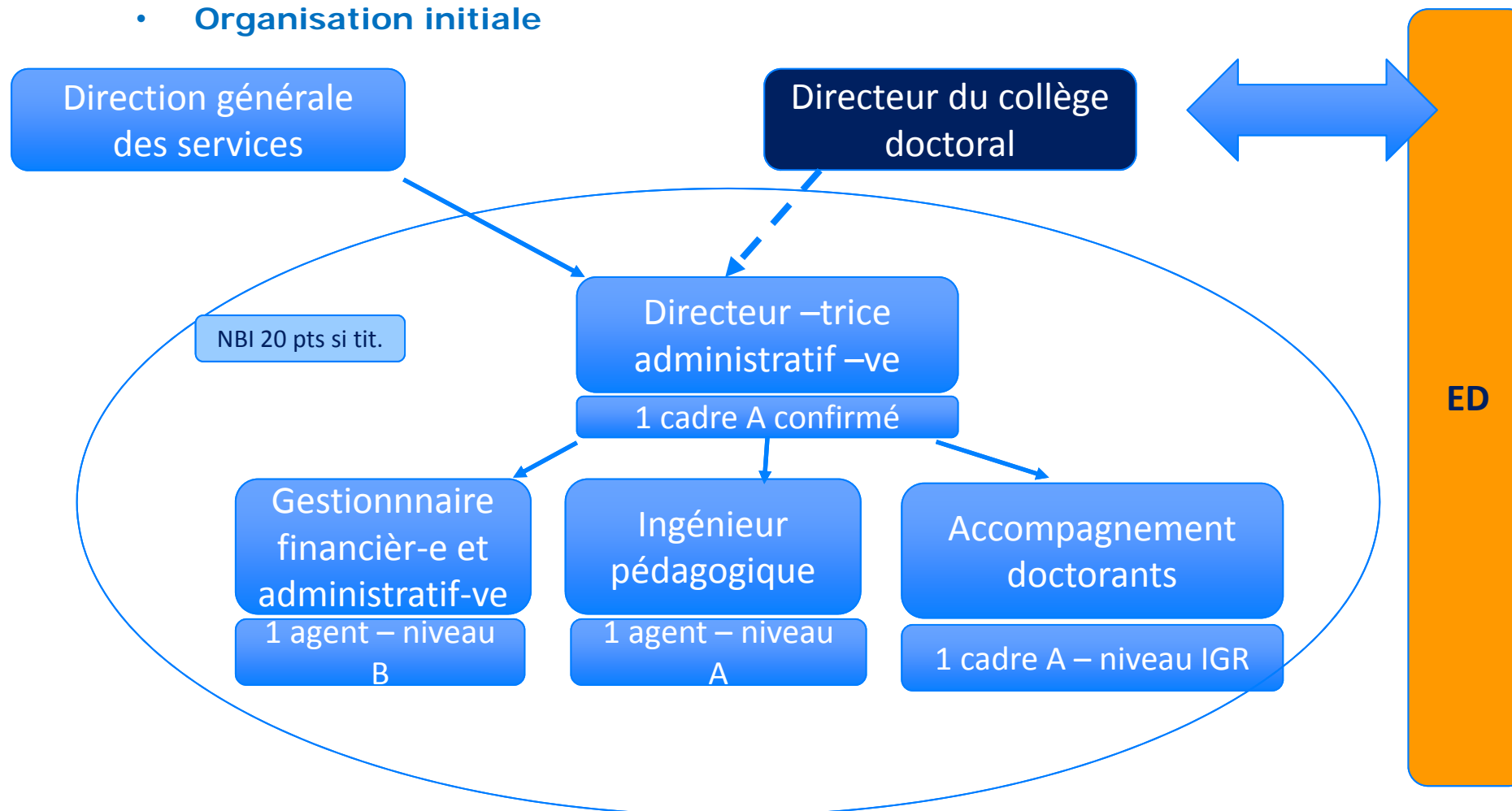
# Direction de la formation doctorale

## Missions et activités de la direction

- ◉ Coordonner la gestion administrative du doctorat, harmoniser les procédures (inscription, réinscription, soutenance)
- ◉ Organiser le recueil des données annuelles et pluri annuelles relatives à la formation doctorale et à l'insertion professionnelle (1 an, 3 ans, 5 ans)
- ◉ Assurer l'ingénierie pédagogique des formations transversales (interdisciplinaires et professionnalisantes), pour aider les doctorants dans leur projet intellectuel et professionnel
- ◉ Assurer l'accompagnement des doctorants dans la réflexion sur leur parcours professionnel et la poursuite de leur carrière, les aider à s'y préparer
- ◉ Assurer l'interface administrative avec la DRV, la DRI, la DEVE, la direction des relations avec le monde socio-économique, les composantes, les écoles doctorales, les partenaires extérieurs,...
- ◉ Assurer la préparation, le suivi et le contrôle d'exécution du budget de la formation doctorale en relation avec la Direction des affaires financières
- ◉ Assurer l'organisation d'événements et/ou manifestations spécifiques

# Direction de la formation doctorale

- Organisation initiale



# Direction des relations avec le monde socio-économique

## Objectifs

- ⊙ **Identifier un point d'entrée unique dans AMU pour les entreprises**
  
- ⊙ **Soutien à l'action politique du Vice-Président aux partenariats avec le monde socio-économique** qui s'articule autour des axes suivants:
  - Faciliter l'accès d'AMU aux entreprises
  - Développer une stratégie active pour la Fondation AMU
  - Coordonner la création et le développement de réseaux, visant à améliorer la visibilité de l'Université et à renforcer le sentiment d'appartenance
  - Créer une synergie dans les opérations de collecte de taxe d'apprentissage



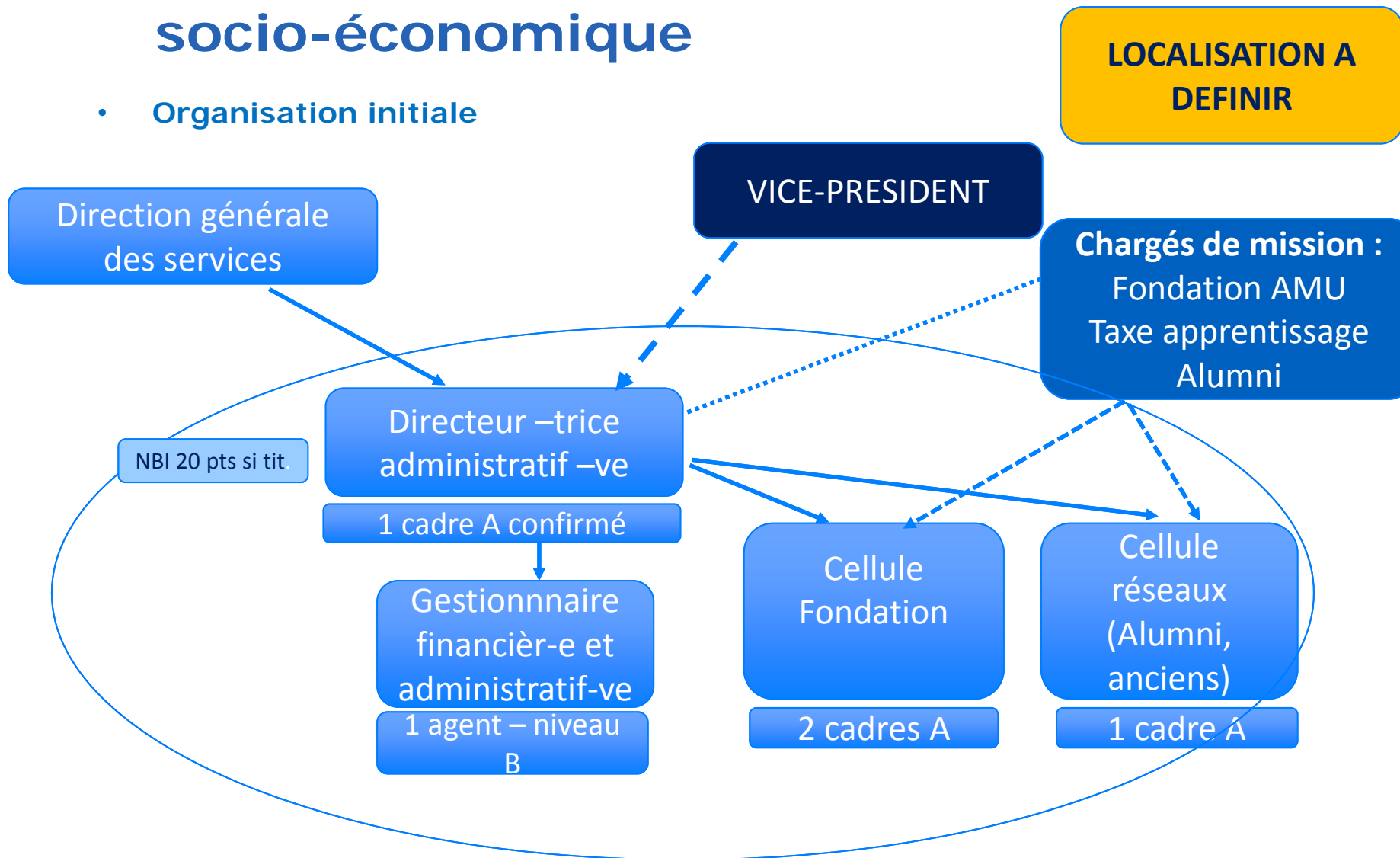
# Direction des relations avec le monde socio-économique

- **Missions et activités de la direction**

- ⊙ Contribuer à la mise en place d'un point entrée unique des entreprises : identifier les besoins, les orienter vers les acteurs concernés, assurer le suivi
- ⊙ Animer de manière régulière les différents acteurs administratifs qui sont en lien avec les entreprises (composantes, SUFA, SUIO, DRV,...)
- ⊙ Assurer l'organisation, la gestion et le suivi des activités de la Fondation AMU (budget, fundraising, appels à projets,...)
- ⊙ En étroite relation avec la Direction de la Communication, proposer des outils de communication adaptés en fonction des objectifs et des publics visés
- ⊙ Organiser des événements permettant de mieux faire connaître les champs d'expertise d'AMU (Semaine AMU/entreprises,...)
- ⊙ Assurer l'interface administrative interne (services supports sur les sujets de gestion) et externe (partenaires).

# Direction des relations avec le monde socio-économique

- Organisation initiale



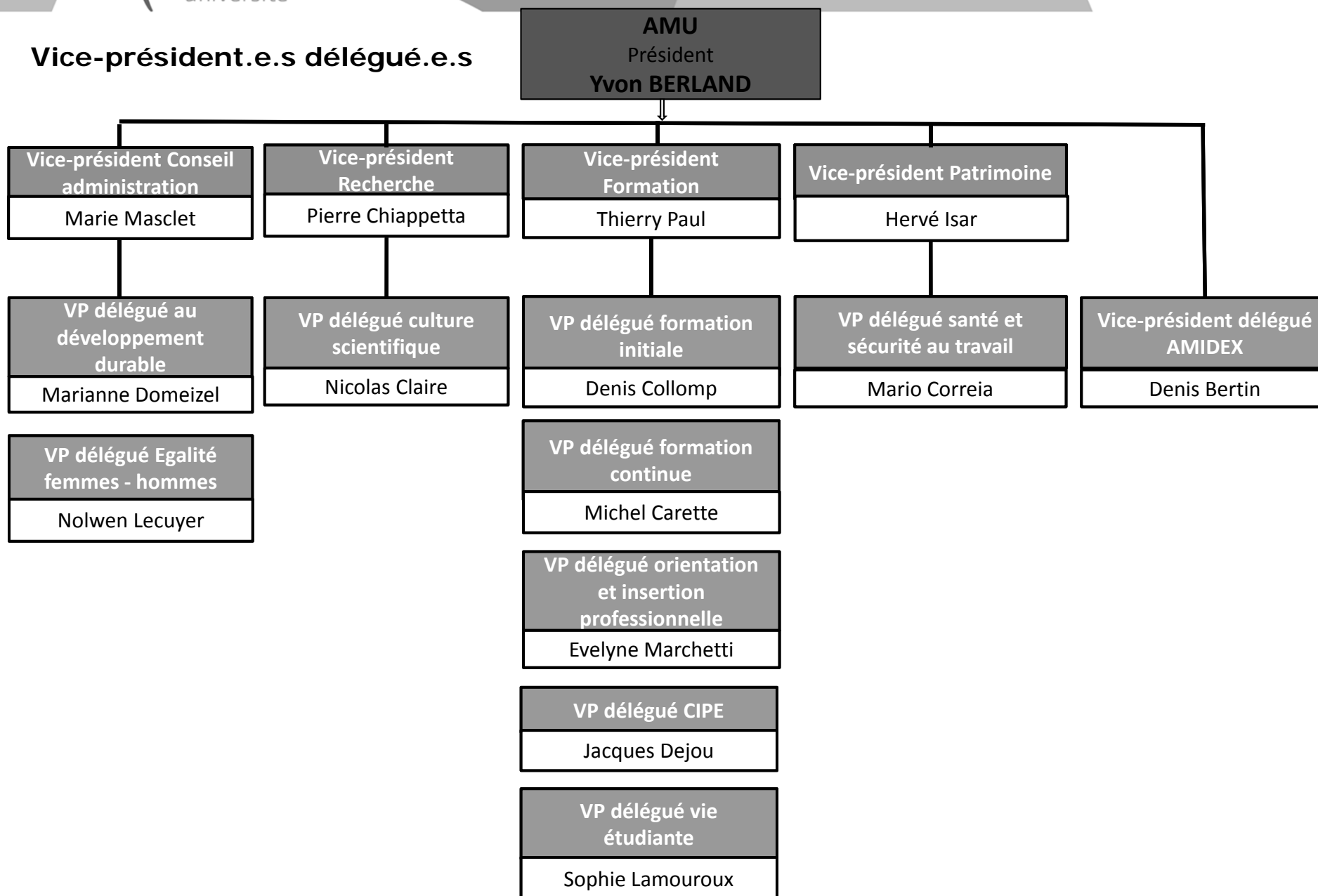
## Modalités de mise en oeuvre

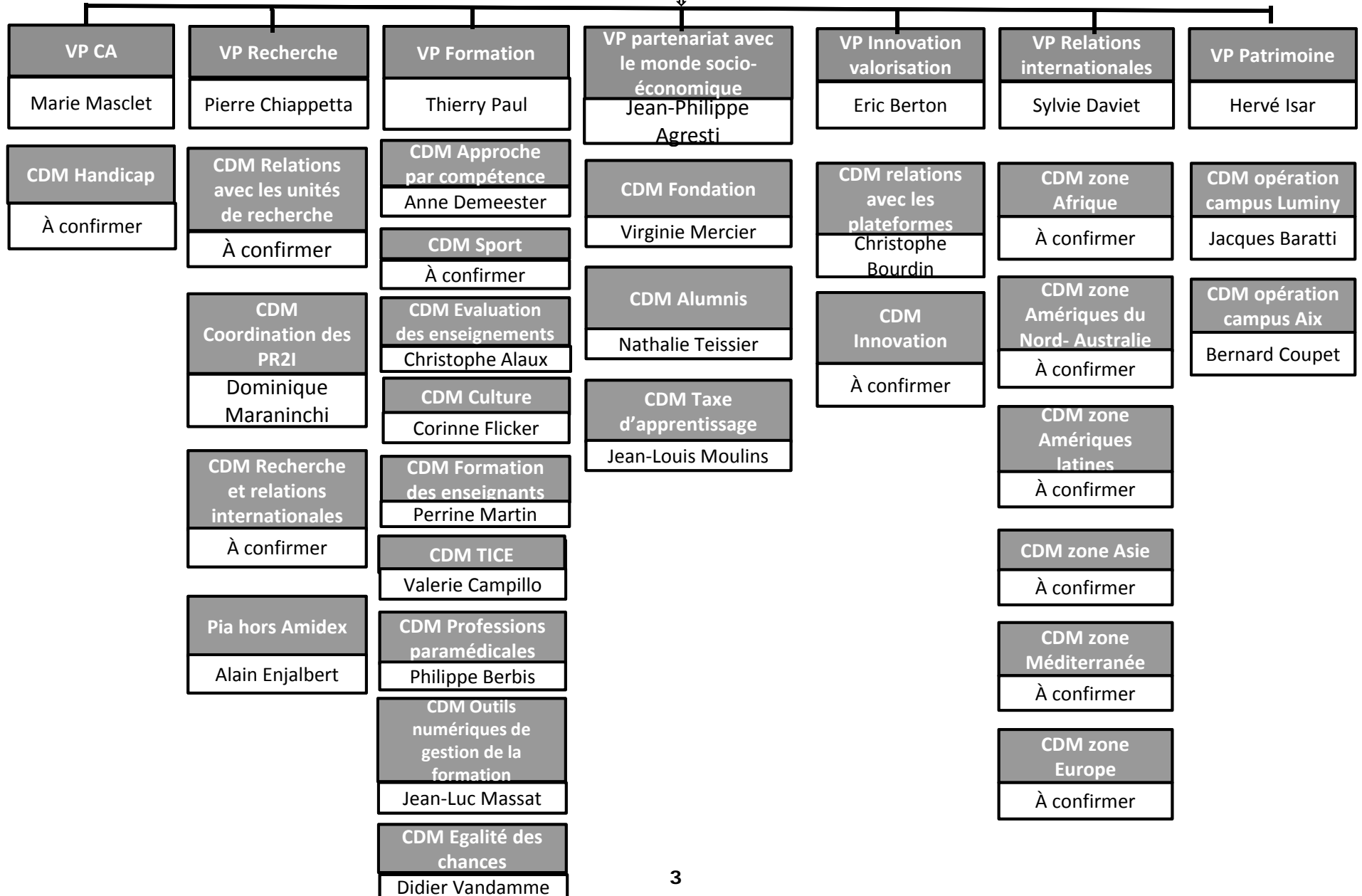
- **Processus institutionnel (avis CT, information CA)**
- **Publication fiches de postes des directeurs-trices début mars pour prise de fonction début avril**
- **Identification des locaux permettant de rassembler les équipes pour créer les synergies ; aménagements si nécessaire**
- **Installation physique des directions entre avril et juillet au plus tard**



**NOMINATION**  
**VICE-PRESIDENT.E.S**  
**DELEGUÉ.E.S**  
**ET**  
**CHARGE.E.S DE MISSION**

**Vice-président.e.s délégué.e.s**





## **Vice-présidente déléguée étudiante**

- **Nomination d'une Vice-présidente déléguée Etudiant:  
Morgane Henocque**



**Liste des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 5 000 K € HT sur 2016**

Classement par nature : FOURNITURES / SERVICES / TRAVAUX

MARCHES DE FOURNITURES			
Objet	Montant € HT	Date d'effet	Commentaires
Fourniture d'énergie électrique LOT1 Points connexion C1&C2	8 661 686	01/01/2016	Dans le cas des marchés de fourniture d'électricité, les montants indiqués sont basés sur une estimation raisonnable et sincère. Sont pris en compte dans l'estimation : '- les dépenses de l'année N-1, '- les projection de dépenses sur l'année N et N+1 compte tenu de la passation d'un marché subséquent auprès d'EDF, titulaire de 2 lots de l'accord-cadre national piloté par le Service des achats de l'Etat et du gain d'achat escompté dans le cadre de cette procédure.

MARCHES DE SERVICES			
Objet	Montant € HT	Date d'effet	Commentaires
Aucun marché de service dépassant le montant de 5 000 K € n'est prévu en 2016			

MARCHES DE TRAVAUX						
Opérations	Montant Travaux € HT	Date marchés de travaux (*)	Construction ou Réhabilitation	Montant opération TDC** (pour info)	Date marché maîtrise d'œuvre	Commentaires
Réhabilitation des espaces d'Enseignement Marseille St Jérôme / ESPE	5 500 000	mars-16	Réhabilitation	9 500 000	mars-16	Programmation en cours. Marché de conception-réalisation.
Construction de la Maison de la recherche en Economie et Gestion (MEGA)	5 300 000	sept-16	Construction	8 600 000	Marché notifié	Etudes de conception en cours

(\*): il s'agit de la date de lancement prévue pour l'AAPC

(\*\*): Toutes dépenses confondues : TVA, marchés de prestations intellectuelles associées : maîtrise d'œuvre, programmation, bureau de contrôle, coordonnateur SPS..., Aléas, révisions de prix, assurances, équipements